



Bry-sur-Marne – Champigny-sur-Marne – Charenton-le-Pont – Fontenay-sous-Bois – Joinville-le-Pont – Le Perreux-sur-Marne – Maisons-Alfort – Nogent-sur-Marne – Saint-Mandé–Saint-Maur-des-Fossés–Saint-Maurice–Villiers-sur-Marne–Vincennes–

**ETABLISSEMENT PUBLIC TERRITORIAL  
ParisEstMarne&Bois**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU 30 JANVIER 2017 A 19H00  
SOUS LA PRESIDENCE DE JACQUES JP MARTIN**

17- 19

**OBJET : Acomptes sur subventions 2016 à certaines associations (Vivre et Entreprendre, Office de Tourisme, Mission Locale Intercommunale des Bords de Marne, Centre National d'Information pour les droits des femmes), avant l'adoption du Budget Primitif 2017 – EPT ParisEstMarne&Bois**

Membres en exercice	<b>90</b>
Présents titulaires	<b>69</b>
Représentés	<b>19</b>
Absents	<b>2</b>

Votants	<b>88</b>
Abstention	<b>0</b>
Suffrages exprimés	<b>88</b>
Pour	<b>88</b>
Contre	<b>0</b>

**Présents :**

Caroline ADOMO, Sophie AMAR, Thierry BARNOYER, Jean-Philippe BEGAT, Jacques Alain BENISTI, Éric BENSOUSSAN, Jean-Luc CAEDDU, Adrien CAILLEREZ, Chantal CANALES, Olivier CAPITANIO, Chrysis CAPORAL, Gilles CARREZ, Nicole CERCLEY, Sabine CHABOT, Michèle CHARBONNEL, Sylvie CHARDIN, Stéphane CHAULIEU, Philippe CIPRIANO, Nicolas CLODONG, François COCQ, Thierry COUSIN, Isabelle DALLEAU, Alain DEGRASSAT, Pierre-Michel DELECROIX, Sylvain DROUVILLE, Michel DUVAUDIER, Monique FACCHINI, Christian FAUTRE, Delphine FENASSE, Benoît GAILHAC, René GAILLARD, Jean-Philippe GAUTRAIS, Brigitte GAUVAIN, Hervé GICQUEL, Jean-Jacques GRESSIER, Jean-Jacques GUIGNARD, Delphine HERBERT, Florence HOUDOT, Laurent JEANNE, Sengul KARACA, Nassim LACHELACHE, Laurent LAFON, Gérard LAMBERT, Dominique LE BIDEAU, Patrick LE GUILLOU, Pierre LEBEAU, Robin LOUVIGNÉ, Anne-Marie MAFFRE-BOUCLET, Marie-Hélène MAGNE, Jacques JP MARTIN, Pascale MARTINEAU, Michel OUDINET, Gilles PANNETIER, Mary France PARRAIN, Jean-Jacques PASTERNAK, Alain PAVIE, Henri PETTENI, Vincent PINEL, Christine RASETTI, Yoann RISPAL, Germain ROESCH, Christel ROYER, Christine RYNINE, Igor SEMO, Jean-Pierre SPILBAUER, Annie TRICOCHÉ, Jacqueline VISCARDI, Jean-François VOGUET, Valérie ZELIOLI

**Représentés :**

Dominique ADENOT, représenté par Christian FAUTRE, Clémence AVOGNON-ZONON, représentée par Jean-François VOGUET, Patrick BEAUDOUIN représenté par Igor SEMO, Sylvain BERRIOS, représenté par Adrien CAILLEREZ, Agnès CARPENTIER, représentée par René GAILLARD, Pierre CARTIGNY, représenté par Florence HOUDOT, Catherine CHETARD, représentée par Monique FACCHINI, Florence CROCHETON, représentée par Chantal CANALES, Olivier DOSNE, représenté par Jacques JP MARTIN, Carole DRAI, représentée par Henri PETTENI, Michel HERBILLON, représenté par Olivier CAPITANIO, Marie KENNEDY, représentée par Valérie ZELIOLI, Charlotte LIBERT-ALBANEL, représentée par Laurent LAFON, Marc MEDINA, représenté par Christine RASETTI, Régis PIO, représenté par Nassim LACHELACHE, Catherine PRIMEVERT, représentée par Annie TRICOCHÉ, Virginie TOLLARD, représentée par Jean-Jacques GRESSIER, Pascale TRIBACH, représentée par Jean-Jacques PASTERNAK et Sylvie TRICOT, représentée par Yoann RISPAL.

**Absents :** Christian CAMBON et Brigitte CHAMBRE-MARTIN

Accusé de réception en préfecture  
094-200057941-20170202-D17-19-DE  
Date de télétransmission : 02/02/2017  
Date de réception préfecture : 02/02/2017

Nom de l'association	Versée en 2016 (€)	25% (€)
<b>INSERTION</b>		
MISSION LOCALE INTERCOMMUNALE DES BORDS DE MARNE	149 609,04	37 402,26
<b>ECONOMIE &amp; EMPLOI</b>		
VIVRE ET ENTREPRENDRE	35 000,00	8 750,00
<b>TOURISME</b>		
OTSI VALLEE DE LA MARNE	60 000,00	15 000,00
<b>ACTION SOCIALE</b>		
CNIDFF	33 440,00	8 360,00
<b>TOTAL</b>	<b>278 049,04</b>	<b>69 512,26</b>

**AUTORISE** le Président ou son conseiller délégué à signer les documents nécessaires à l'octroi de cet acompte,

**DIT** que la dépense correspondante sera imputée aux chapitres 65 du budget principal,

Dans un délai de deux mois à compter de sa transmission en Préfecture, sa publication ou de sa notification cette délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de l'Etablissement Public Territorial ou d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Melun.

Le Président,  
  
 Jacques JP MARTIN

Accusé de réception en préfecture  
 094-200057941-20170202-D17-19-DE  
 Date de télétransmission : 02/02/2017  
 Date de réception préfecture : 02/02/2017

## CONSEIL DE TERRITOIRE DE PARISESTMARNE&BOIS

### SEANCE DU 30 JANVIER 2017

**OBJET** : Acomptes sur subventions 2016 à certaines associations (Vivre et Entreprendre, Office de Tourisme, Mission Locale Intercommunale des Bords de Marne, Centre National d'Information pour les droits des femmes), avant l'adoption du Budget Primitif 2017 – EPT ParisEstMarne&Bois

**LE CONSEIL DE TERRITOIRE,**

**VU** les articles L. 2121-29 et L. 2311-7 du Code Général des Collectivités Territoriales,

**VU** l'article L. 1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, modifié par la loi n°2012-1510 - art 37 du 29 décembre 2012,

**VU** le décret n° 2015-1663 du 11 décembre 2015 relatif à la métropole du Grand Paris et fixant le périmètre de l'Etablissement Public Territorial dont le siège est à Champigny-sur-Marne,

**CONSIDERANT** qu'il est nécessaire, afin que les associations ne rencontrent pas de difficultés de trésorerie dans l'attente de l'approbation du Budget Primitif 2017 pour l'exercice de leur activité, d'assurer le versement d'un acompte de leur subvention 2016,

**CONSIDERANT** que cet acompte représente 25% des subventions accordées en 2016 aux associations : « Vivre et Entreprendre », « Mission locale intercommunale des Bords de Marne », « Office de tourisme de la Vallée de la Marne »,

**CONSIDERANT** que ces subventions sont financées selon le principe des budgets en silo et donc selon le périmètre des communes concernées,

**DELIBERE,**

**DECIDE** d'attribuer un acompte sur les subventions accordées en 2016 pour les associations suivantes :

- Mission Locale Intercommunale des Bords de Marne
- Vivre et entreprendre
- Office de tourisme de la Vallée de la Marne
- Centre national d'information sur les droits des femmes (CNIDDF)

**DECIDE** que cet acompte représente 25% du montant total des subventions accordées en 2016,

**FIXE** le montant des acomptes sur les subventions accordées en 2016 comme suit :

Accusé de réception en préfecture 094-200057941-20170202-D17-19-DE Date de télétransmission : 02/02/2017 Date de réception préfecture : 02/02/2017
---